

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E ,

O U P A P I E R - N O U V E L L E S

D E T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S .

Du JEUDI 12 Juillet 1792.

P O L O G N E .

De Varsovie , le 21 juin.

Les hostilités continuent toujours entre les armées polonoise & russe. Les contre-fédérations se forment : mais la majorité de la nation se rallie autour du roi. Au milieu des hostilités, il est bien singulier que M. Bulkakow, ministre de l'impératrice, continue de rester à Varsovie comme si on étoit en pleine paix, & que M. Deboli, ministre polonois à Pétersbourg, ne soit point rappelé. Cette circonstance fait croire qu'il sera proposé une suspension d'armes, & qu'on entrera en négociation. Les bons offices & non les secours de la cour de Prusse ont déjà été réclamés, au nom de la diète, par M. Chreptowicz, chancelier de Lithuanie, & ministre des affaires étrangères.

Le maréchal Potocky est arrivé de Berlin avec les détails de la perfidie complète de ce cabinet. La Prusse a levé hautement le masque, & M. de Lucchesini a déclaré : « que si la Pologne persistoit dans la téméraire résistance aux forces russes, & dans le cas impossible où ces forces seroient insuffisantes, sa majesté prussienne se verroit forcée d'y joindre les siennes ».

Voilà donc une nation non-seulement indignement abandonnée à elle-même, mais menacée par ceux-mêmes dont elle devoit être soutenue, en vertu d'une participation directe dans les opérations, qui lui attirent la vengeance de la Russie, en vertu d'un traité, qui en a été la conséquence, en vertu enfin d'une approbation entière & intime à tout ce qu'elle avoit fait le 3 mai 1791. Ainsi la Pologne a la douleur de ne voir dans son allié qu'un auxiliaire des ennemis qu'il lui a suscités.

Du 23.

Ce qui pourra donner du poids à la cause polonoise, seront les succès militaires. La nouvelle suivante aura sûrement des suites heureuses.

« Nous avons reçu la nouvelle que le prince Joseph Poniatowski a engagé une affaire générale avec un corps de 13000 Russes, près du village de Zielinec, à un quart de lieu de Zaslaw. L'action a été très-vive & a duré 7 heures. Le champ de bataille nous est resté. Notre perte se monte à 800 hommes tant tués que blessés; celle des Russes surpasse 4 mille ».

« Le prince Joseph Poniatowski se voyant de plus en plus entouré par l'ennemi, se décida à livrer bataille à l'une des colonnes, qui génoit sa retraite vers Zaslaw, où il se trouve actuellement. On donne les plus grandes louanges aux manœuvres commandées par ce général; il fit faire deux attaques fausses sur les flancs, & attaqua lui-même le centre. Après un combat de neuf heures, les Polonois sont restés maîtres du champ de bataille, & s'y sont arrêtés quelques heures. Le plus grand nombre du régiment Potocky, infanterie, a donné des preuves éclatantes de courage & d'héroïsme; s'étant jetté à corps perdu sur sept ou huit mille Russes, il y fit un carnage horrible; plusieurs fois enveloppé,

formé de se rendre, officiers & soldats ont voulu combattre jusqu'au dernier, & ont presque tenu parole, puisque sur 800 hommes, dont ce régiment étoit composé, il n'en est revenu vers les camarades victorieux d'un autre côté qu'environ 150, la plupart blessés. On a pris beaucoup d'armes, canons, drapeaux & brûlé les bagages. Les officiers qui se sont le plus distingués sont le brigadier Mokranowsky, les majors Kraficky & Groholsky; aucun officier de l'état-major n'a été tué. On attend à chaque instant des détails plus circonstanciés ».

L'emprunt de 30 millions de florins qu'on disoit totalement manqué en Hollande, y est déjà rempli pour la moitié de la somme, dont on a même expédié une partie. On espère trouver aussi bientôt les 15 millions qui manquent encore.

A L L E M A G N E .

De Francfort , le 28 juin.

L'armée combinée du Brisgaw fera de 50 mille hommes, & sous les ordres, non du prince de Saxe-Cobourg, mais du prince de Hohenlohe, gouverneur de Prague, général actif, & qui ne fera pas languir les opérations offensives.

La partie politique de la guerre reste à la cour de Vienne. Le roi de Prusse est chargé de toute la partie militaire. Il commandera en chef toutes les armées, ayant sous lui le duc de Brunswyck. Son quartier-général est à Coblenze. L'état-major, les maréchaux-de-logis de la cour, la boulangerie, les approvisionnement sont arrivés. Le général Schonfeld est chargé de ce détail.

En approvisionnement, munitions & artillerie, les magasins & parcs sont tels, qu'on les auroit faits pour une guerre de trois ans. Il y a surabondance de tout, quoiqu'on ait universellement la conviction que la guerre finira avec la saison : on va jusqu'à prétendre, que le roi de Prusse sera dans Paris avant l'hiver.

Il y aura bientôt 250,000 Allemands ou Prussiens sur les frontières de France; divisés en trois armées, qui formeront chacune autant de points d'attaque. La Russie s'est de plus engagée à fournir son contingent.

Le roi de Sardaigne fera une diversion passive par les rassemblemens en Savoie, qui exigeront un corps françois d'observation dans le voisinage.

Il existe 21,000 François militaires dans les rassemblemens sur le Rhin & lieux circonvoisins; il en arrive tous les jours. Pas un village de Mayence à Andernach qui n'en soit rempli: c'est le plus étrange spectacle. Le prince de Condé & son cantonnement sont à Bingen & lieux circonvoisins, à 6 lieues de Mayence. Il est logé & vit en Spartiate ainsi que sa famille. A dîner, une entrée de poisson ou autre: le bouilli, un zloyau, salade, un plat de légume & de friture: voilà son luxe; il le partage alternativement avec ses officiers sans distinction. Il paie tout comptant. Le roi de Prusse vient de donner deux millions aux princes par les soins de M. Bouillé.

De Coblenze , le 4 juillet.

Les gardes-du-corps & tout ce qui devoit se rendre à Bingen doivent être actuellement arrivés à leur destination. En-

fin nous avons vu arriver hier le duc de Brunswyck , il a établi son quartier général dans un mauvais village à une lieue & demie d'ici. Son train n'est pas considérable , car il ne consiste qu'en cinquante chevaux. Cependant ce prince aura sous ses ordres près de trois cents mille hommes , un empereur , un roi , & quinze ou dix-huit princes. A peine descendu , il s'empresse de venir ici : nos princes furent au-devant de lui jusques dans la rue , & l'union la plus intime a paru régner dans cette première entrevue. Le soir les princes furent le voir à son quartier général , & aujourd'hui ils lui donnent à dîner ici.

Enfin aujourd'hui dans la matinée on a vu arriver aussi M. le prince de Nassau ; il nous assure que les 18 mille Russes auxquels se joindront des Suédois , sont arrivés à Stetin ; si-tôt après le couronnement de l'empereur , les opérations commenceront.

F R A N C E.

A R M É E D U N O R D.

Extrait d'une lettre de Valenciennes , du 7 juillet.

Hier , M. le maréchal Luckner a été se promener au camp de Famars avec un nombreux cortège , & M. de la Fayette. MM. Dumouriez , Biron , d'Orléans & Chartres n'y étoient point. Le maréchal s'est répandu en gros mots & en invectives contre les factieux , & les nommoit même. Il se prononce de la manière la plus claire pour le maintien de la constitution , dont l'affermissement seul peut faire notre salut à tous.

(L'opinion qu'on attribue au maréchal Luckner fut attestée , il y a trois jours , à la tribune des Jacobins , par M. Silley. Il n'est que trop vrai , dit l'ex-marquis jacobin , que la lettre de Luckner au roi est l'expression des sentimens de ce général. Il regne entre lui & tous les chefs de l'armée un accord parfait. La lettre suivante de Luckner à l'assemblée nationale , vient à l'appui de cette assertion.)

Au quartier-général du camp devant Valenciennes , le 6 juillet 1792 , l'an 4^e. de la liberté.

M. LE PRÉSIDENT ,

« M. Berthier , chef de l'état-major que je commande , vient de me communiquer un extrait de l'assemblée nationale , du 2 juillet , où M. Delmas a lu une des lettres qui inculpoient cet officier général. C'est pour moi un devoir & un besoin de rendre une justice éclatante à son patriotisme éclairé , à son utile activité dont l'état-major a ressenti la plus heureuse influence : c'est lorsqu'un bon citoyen & un bon militaire est attaqué par des méchancetés absurdes , que je dois proclamer hautement les éclatantes qualités que mes relations habituelles m'ont mis à même de reconnoître en lui. Je ne m'arrêterai pas aux autres insinuations du même genre. M. Charles Lameth a répondu à celles qui le regardoient. En ayant l'honneur de vous adresser une lettre qu'il avoit auparavant soumise à mon approbation , que l'assemblée nationale me permette de lui soumettre une réflexion générale , & de lui demander ce que deviendrait la discipline d'une armée , si des subordonnés pouvoient attaquer ainsi leurs officiers-généraux par des assertions qui seroient écoutées à la tribune du corps législatif ; la confiance même seroit annihilée dans tous ses effets , si on persévéroit à entourer de soupçons & de méfiance ceux dont le concours m'est indispensablement nécessaire , ceux qui me servent , pour ainsi dire de bras , & dont c'est à moi de faire connoître la conduite avec une franchise sévère. Je suis , &c.

(Signé) le maréchal Luckner.

De Paris , le 12 juillet.

On assure que M. Luckner doit aller prendre le comman-

dement de l'armée du Rhin ; & que M. Biron le remplacera dans l'armée du Nord.

Il y a eu huit mandats d'amener , décernés par les juges de paix contre les personnes accusées d'avoir favorisé , & de n'avoir pas prévenu les attentats du 20 juin. Un seul a été arrêté : c'est le lieutenant-cannonnier de la section du Val-de-Grace. Tous les autres se sont cachés ; & M. Petion , qu'on disoit être à Stains , petit village près Saint-Denis , n'a point encore été trouvé.

Tandis que la plupart des corps administratifs se serrent autour de la constitution , comme le seul centre qui puisse rallier les citoyens contre un danger imminent & commun , les factieux continuent à agiter les torches de la guerre civile ; ils ne rougissent pas de déclamer contre le bel exemple de réunion qu'ont donné l'assemblée nationale & le roi samedi dernier. Et lorsqu'un changement dans la constitution seroit , au moment d'une invasion étrangère , le prélude d'une division qui nous mettroit à la merci de l'ennemi , par-tout on travaille à changer la constitution. Nous ne parlerons pas des adresses de Blois , de Lyon & d'autres endroits , dont le scandale a retenti dans le sein de l'assemblée nationale. Nous ne dirons pas que les discours de MM. Couthon , Torné & Condorcet tendoient au même but ; mais nous dirons que le masque est absolument tombé.

Le conseil-général de la commune de Marseille vient d'arrêter , le 27 juin , une adresse à l'assemblée nationale , que tous les membres ont signée , à l'exception de MM. Corail , Nitard , Vernet & Baudoin. On y trouve les passages suivans :

« Comment donc nos constituans , vos prédécesseurs , ont-ils pu établir que la royauté soit déléguée héréditairement à la race régnante , de mâle en mâle , par ordre de primogéniture ? Quelle peut-être cette race régnante , dans un tems où tout doit être régénéré ? Qu'a-t-elle fait , cette race régnante , pour être préférée à toute autre ? Etoit-il besoin de faire une loi pour l'inviolabilité de personne ?

« N'y a-t-il donc que la rétractation d'un serment , le commandement d'une armée ennemie & la fuite dans l'étranger , qui puissent mettre le roi de nos constituans dans le cas d'être destitué ?

« Et la durée de cette énorme liste civile , qui ne peut être diminuée avant l'époque de chaque changement de règne , ne perpétue-t-elle pas les moyens de corruption qu'elle donne ?

« Et cette garde indépendante de la garde d'honneur , que nos constituans ont accordée à leur roi , que la nation paie en alimentant la liste civile , peut-elle être aux termes des droits de l'homme , si elle n'est pas force publique ; & si elle est force publique , peut-elle servir uniquement le roi ?

« Et cette loi , par laquelle au roi seul appartiennent le choix & la révocation des ministres , n'est-elle pas , malgré leur prétendue responsabilité , une source intarissable d'abus , de trahisons & de désordres ?

« Et enfin , ce veto suspensif , apposé par le vouloir d'un seul à nos meilleures loix , contre la volonté générale , ne détruit-il pas radicalement notre constitution ?

« Avouez , législateurs , que nos constituans n'ont rien constitué : & si vous voulez être quelque chose , si vous voulez répondre au vœu de la nation , abrogez une loi qui la rend nulle avec vous , que vous pouvez détruire par elle , & que le besoin de sa propre existence ne lui permet plus de souffrir ».

On prétend que le club de Bourg-en-Bresse , pays où les

devoient être plus froides & plus réfléchies qu'à Marseille, a cherché à faire signer une pièce dans le même sens : on prétend même qu'il a recueilli une centaine de signatures. Mais c'est calomnier M. Populus que de prétendre que lui, membre de l'assemblée constituante, ait autorisé, par sa signature, une rébellion manifeste contre la constitution ; car peut-on désigner autrement une pièce dont voici quelques traits ?

Pouvoirs donnés à l'assemblée nationale par des citoyens de Bourg, pour changer le pouvoir exécutif.

.... Considérant enfin que l'organisation du pouvoir exécutif actuel, ne peut plus subsister sans opérer la subversion générale de l'empire, attendu que c'est un véritable monstre politique qu'un corps dont la tête conçoit d'une manière, & dont le bras agit en sens inverse.

En vertu de l'article I^{er} du titre VII de l'acte constitutionnel, qui reconnoît au peuple le droit de changer ou modifier la constitution ; voulant parvenir à ce but nécessaire, sans faire éprouver une secousse fatale à l'empire, nous remettons à l'assemblée nationale législative tous nos droits & pouvoirs ; nous l'adjurons de se former en convention nationale, à l'effet de changer ou modifier la constitution, seulement en ce qui concerne le pouvoir exécutif : nous laissons à sa prudence & à ses lumières le soin de l'organiser dans telle forme qui lui paroîtra la plus convenable, pour assurer le triomphe de la liberté.

Aux Auteurs de la Gazette Universelle.

Comme votre feuille est une des plus répandues, je vous prie de vouloir bien insérer le morceau suivant, que j'ai trouvé parmi mes extraits, sans pouvoir me rappeler d'où je l'ai tiré. Curieux de savoir de quel pays il y est question, je m'adresse à tous vos lecteurs, dans la ferme confiance qu'il y aura parmi eux quelqu'un en état de m'en instruire.

Un de vos abonnés.

« De grandes calamités bouleversent cet état. L'esprit de discorde met tout en fermentation. La haine & la vengeance sont les principaux ressorts des évènements. Chacun regarde l'état comme la proie de son ambition ou de son avarice. Ce n'est plus pour le service public que les places sont créées, c'est pour l'avantage particulier de ceux qui y montent. La vertu & les talens sont plutôt un obstacle à la fortune, qu'un moyen d'élevation. Les assemblées nationales ne présentent que des scènes honteuses ou violentes. Le crime est impuni, & se montre avec audace : la cour & le sénat sont remplis de défiances. On cherche à se détruire réciproquement avec la plus opiniâtre fureur, & l'on ne rougit pas de conspirer avec des étrangers contre sa patrie.

« Voici la source de ces désordres. A un peu de despotisme révoltant, on a substitué une liberté mal combinée. Les pouvoirs destinés à se balancer, à se contenir, se font heurtés d'abord après leur formation : rien n'en peut empêcher le choc....

« Ces combats où alternativement on triomphe & l'on succombe, jettent une grande instabilité dans les résolutions publiques.... Dans le tumulte des passions le bien général est oublié, méconnu ou trahi ; les sources de la félicité des citoyens tarissent de plus en plus, & toutes les branches de l'administration portent l'empreinte de l'ignorance, de l'intérêt ou de l'anarchie. Une corruption la plus ignominieuse peut être dont jamais aucune société ait été infectée, vient mettre le comble à tant d'infortunes.

« Deux factions divisent l'état. Les puissances étrangères ouvrent leurs trésors à de vils factieux, Leurs chefs s'ap-

pliquent à eux-mêmes la meilleure partie de ces profusions aveugles : avec le reste, ils achètent des voix ; elles sont toujours à bas prix....

« La malheureuse situation où se trouve réduit un état qui paroît libre, nourrit l'esprit de servitude qui avilit la plupart des contrées de l'Europe. Elles se vantent de leurs fers, en voyant les maux que souffre une nation qui a brisé ses chaînes. Personne ne veut voir que ce pays a passé d'un excès à un autre ; que pour éviter l'inconvénient des volontés arbitraires, on est tombé dans les désordres de l'anarchie ».

(La personne qui nous fait passer cet extrait ne peut ignorer qu'il est tiré d'un ouvrage célèbre ; elle a vu du moins que le tableau frappant qu'il présente des désordres causés en Suède par la corruption & l'anarchie, pouvoit fort bien convenir à la situation actuelle de la France, & un pareil rapprochement n'est pas sans intérêt).

Avis aux citoyens.

La municipalité de Paris, conformément aux articles 13, 14 & 15 de la loi du 8 avril dernier, invite les locataires, fermiers & débiteurs, à quelque titre que ce soit, des personnes qui ne sont pas connues pour être résidentes dans le département de Paris depuis le 9 février dernier, à venir déclarer au bureau de la commission des biens nationaux, maison du Saint-Esprit, près l'hôtel-de-ville, les sommes qu'ils peuvent leur devoir.

Ils pourront y présenter leurs mémoires en indemnité pour frais de voyage ou déplacement qui auront été nécessités, soit pour fournir des renseignements sur les biens des émigrés, ou pour payer dans des lieux où ils n'étoient pas tenus de se transporter.

Les ouvriers fournisseurs, & autres créanciers des émigrés, pourront aussi y apporter leurs titres, pour être enregistrés avant l'affirmation qu'ils seront tenus de faire de la sincérité de leurs créances devant le directoire du département.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Aubert-Dubayet).

Du mardi 10 juillet. Séance du soir.

Une députation des Jacobins, ayant à leur tête M. Collot d'Herbois, est venue dénoncer le général la Fayette. M. Delfaux observe que cette dénonciation est le fruit de l'intrigue & de la vengeance ; il ajoute qu'elle doit être livrée au mépris des bons citoyens. M. Delfaux n'avoit dit que la vérité : un autre membre fait l'éloge de l'histrion, & demande que M. Delfaux soit rappelé à l'ordre.... L'assemblée passe à l'ordre du jour, & renvoie la dénonciation au comité des douze.

L'assemblée a décrété ensuite que les tribunes seroient réservées aux fédérés, à compter du 12 juillet. Elle a adopté quelques articles relatifs à l'établissement du tribunal de commerce à Dunkerque, & elle a entendu à la barre une députation de citoyens qui sont venus exprimer la satisfaction qu'ils avoient éprouvée, en apprenant la réusite qui s'étoit opérée dans la journée célèbre & trop peu durable du 7 juillet.

Plusieurs pétitionnaires, parmi lesquels se trouvoit M. Robespierre, demandent à se présenter à la barre, pour entretenir l'assemblée d'événemens importans de la capitale. L'assemblée a refusé d'admettre les pétitionnaires. M. Thuriot a demandé la parole pour un fait : on a décrété qu'il ne seroit pas entendu. Alors les tribunes, qui favoient que M. Robespierre alloit parler, & qu'il alloit parler en faveur de Peiton, ont fait éclater leur indignation par les huées les plus indécentes. *A bas les b....*, disoit-on en parlant des députés ! *Vous êtes payés par la liste civile ; vous êtes des aristocrates....* On mêloit les menaces aux injures ; & la multitude, assemblée dans les tribunes, paroît vouloir s'é-

lancer au milieu de la salle.... Ce tumulte scandaleux s'est prolongé long-tems.

Au milieu du désordre qui agitoit l'assemblée & les tribunes, on a lu une lettre du roi conçue en ces termes :

M. Le président.

« Tous les ministres m'ont donné leur démission, comme ils l'ont annoncé ce matin à l'assemblée. Je m'occupe de leur remplacement : en attendant, ils continuent leurs fonctions ».

(Signé) LOUIS.

Après la lecture de cette lettre, le tumulte est devenu plus scandaleux ; la salle de l'assemblée présente un spectacle effrayant pour l'observateur immobile & ami de la patrie. Après quelques débats, l'assemblée a décrété que le pouvoir exécutif rendrait compte demain de sa détermination sur l'arrêté du département de Paris.

Les tribunes n'ont cessé de troubler la délibération par leurs clameurs & leurs menaces.... On entendoit quelques voix s'écrier au milieu des buées... *Allez-vous en, allez-vous en ! vous ne gagnez pas vos dix huit francs....* Les représentans du peuple françois ont été traités comme de vils histrions, qui font en butte à tous les sifflets d'un parterre défordonné.... Toute l'assemblée s'est levée en tumulte, comme pour demander vengeance de cet attentat commis envers la représentation nationale.

Par ordre du président, les gendarmes ont arrêté un homme dans les tribunes ; le commandant de la garde nationale qui présidoit à cette expédition, a été insulté & saisi au collet par un homme qui crioit bien haut, qu'il se fouloit de l'ordre verbal des tribunes & de la garde nationale. Cet homme étoit M. Beauvais, député de Paris. — Le commandant a obtenu la parole, & il a exposé les faits à l'assemblée. Les gendarmes sont mandés à la barre pour rendre compte de ce qu'ils ont vu. M. Beauvais a dit qu'il a vu arrêter un particulier dans la tribune des députés extraordinaires, pour avoir dit : *Allons nous en, nous ne pouvons plus rester ici.* J'ai ordonné, continue M. Beauvais, qu'il fût conduit au comité des inspecteurs de la salle.

Un particulier m'a dit qu'il étoit commandant de la garde nationale : à la vérité, je lui ai répondu que je m'en f... Le commandant m'a allongé un coup de pied dans l'aine, & je lui ai sauté au collet.

Le commandant de la garde nationale a répondu à cette inculpation, que M. Beauvais l'avoit saisi au collet sur l'escahier, & qu'il s'étoit trouvé dans l'impossibilité de donner un coup de pied : la chemise du commandant étoit déchirée. Le récit du commandant a été confirmé par le capitaine de garde, & par les gendarmes nationaux. — Un inspecteur de la salle dit que le particulier arrêté, a été mis en liberté par un ordre du comité, qui lui a fait subir un interrogatoire. Le même comité avoit mandé le commandant pour lui faire rendre compte de sa conduite. Le commandant a refusé de répondre.

Un particulier s'introduit dans la salle, & il vient parler au commandant de la garde, pour le complimenter sur sa fermeté. Son apparition porte le désordre dans l'assemblée : on le fait sortir.

Plusieurs propositions ont été faites à la suite des débats scandaleux qui ont rendu cette séance remarquable, on a proposé de renouveler le comité des commissaires-inspecteurs. On a proposé d'attribuer à chaque député une marque distinctive ; l'assemblée a passé à l'ordre du jour. Les dépu-

tés sont sortis de la salle au milieu des huées & des menaces d'une multitude effrénée qui les attendoit à la porte.

Séance du mercredi 11 juillet.

On alloit lire plusieurs pétitions relatives aux événemens actuels, lorsque M. Gassetier a pris la parole pour observer que les 82 départemens du royaume n'avoient pas envoyé leurs députés pour entendre les pétitions du département de Paris & des faubourgs de la capitale. Plusieurs se présentent à la barre trois ou quatre fois dans une semaine : des séances entières sont employées à les entendre, & l'assemblée prodigue ainsi à des particuliers un tems qu'elle doit à tout l'empire. M. Gassetier a demandé que, conformément au décret rendu, on renvoyât les pétitions sans les entendre au comité des douze. Cette juste réclamation a été prise en considération par l'assemblée nationale. — On a cependant entendu quelques fédérés qui sont venus dénoncer le général la Fayette, demander l'abolition du veto, & parler en faveur de M. Petion.

Cette pétition, qui a été interrompue par des murmures, a été renvoyée à la commission des douze.

On a fait un rapport sur les récompenses à accorder à ceux qui ont dénoncé la fabrication de faux assignats commencée à Passy. L'assemblée a accordé à M. Lareny une somme de 100 mille livres ; elle a accordé des sommes de 3 mille, de 2 mille livres aux personnes qui ont concouru, par leur zèle & par leurs soins, à la découverte d'un complot qui auroit pu devenir funeste au crédit public.

La municipalité de Paris a été introduite à la barre ; elle a consulté l'assemblée sur une difficulté qui avoit arrêté le conseil-général de la commune, au sujet du remplacement des magistrats qui avoient été suspendus de leurs fonctions. La pétition de la municipalité a été renvoyée au comité de législation.

La discussion s'est engagée sur le maximum des impôts. M. Tronchon a fait un rapport au nom des contributions publiques. M. Benoiston a prononcé, sur la matière soumise à la discussion, un discours où nous avons remarqué des mouvemens oratoires. M. Jacob Dupont a lu un travail où se rencontrent quelques aperçus sages.

(La suite à demain.)

M. Lacépède, au nom de la commission des douze, a présenté la formule dans laquelle l'assemblée devoit déclarer que la patrie est en danger. Cette rédaction a paru dictée par la prudence & par une saine politique ; elle n'est qu'une invitation au respect pour la loi, pour la propriété & pour tous les droits des citoyens : ainsi, la proclamation des dangers de la patrie n'est pas accompagnée de ces formés terribles qui la faisoient redouter.

Personne ne s'est élevé contre la rédaction présentée par M. la Cépède ; elle a été adoptée d'une voix unanime, & le président a prononcé ces mots : *Citoyens, la patrie est en danger.*

M. Vergniaux a lu son adresse à la nation françoise ; M. Vaublanc a lu une adresse à l'armée ; elles ne sont qu'un développement des principes exposés dans la déclaration. Les tribunes n'ont pas accompagné la déclaration des dangers de la patrie de ces applaudissemens convulsifs qui sont l'image du trouble & du désordre. Les départemens resteront sans doute calmes & intrépides.

Prix de l'argent, du 9 juillet.

Pour avoir 100 l. en argent, il en coûte 160 l. o. f. en assignats. Un louis en or coûte 41 liv. o. f. en assignats.